



Mannequin amateur affiché partout en france!!

Par **ANTONIADIS**, le **20/01/2009** à **20:11**

Bonjour,

Je suis une jeune fille qui a posé pour le photographe d'une marque nationale de chaussures: TEXTO France.

Je n'ai rien signé, aucun document, aucune autorisation, rien!

Je ne savais pas à l'époque (2006) que cette marque était si importante.

Lorsque leur campagne pblicitaire a commencée, je me suis retrouvée dans tous les magasins (environ 6 sur Marseille seulement, et ils sont partout en France!), et ce en posters géants! Sur leur site internet aussi.

Je n'ai pas agit car je n'ai su qu'après coup que cette campagne avait été nationale.

Mais aujourd'hui, ces images refont leur apparition dans des magasins revendeurs des invendus de cette marque!

J'avais été payée 200€ en espèces à l'époque et je viens de contacter la marque.

Celle ci a transféré mon mail au photographe qui aujourd'hui me dit que je ne peux rien faire, et il m'offre de me donner 200€ à nouveau!

Je ne suis pas une pro, mais mes photos, réussies, s'affichent de nouveau.

Suis je dans les délais pour agir? que dois je faire? Porter plainte? Contre la marque ou contre le photographe en contrat encore aujourd'hui avec eux?

Merci mille fois pour votre aide!